



Capitalisation
des expériences
en promotion
de la santé



Capitalisation
des expériences
en promotion
de la santé

Construisons Ensemble la Participation

Association La Roche



Résumé

L'association La Roche gère des Etablissements et Services Médico-Sociaux dans le Rhône et la Loire accueillant principalement des personnes en situation de handicap psychique.

Un axe du projet associatif repose sur le Pouvoir d'Agir : « *ouvrir des perspectives d'avenir aux Personnes Concernées pour qu'elles soient architectes de leur vie* ».

Il y existe une instance, le Conseil de la Vie Sociale (CVS), où les usagers participent par le biais de leur représentant au fonctionnement de l'établissement. C'est un espace pour permettre l'échange et la prise de décision. La participation y est autant un moyen (d'être acteur, informé...) qu'un objectif (l'inclusion, l'empowerment...).

Dans une visée de développement du pouvoir d'agir, l'association a mis en place des stratégies sous l'angle de la participation. Le projet Construisons Ensemble la Participation a vu le jour pour s'intéresser au fonctionnement du CVS et du Conseil Central de la Vie Sociale (CCVS) et aux activités qu'ils mènent.

Cette capitalisation s'intéresse aux stratégies mobilisées : symétrisation des rapports entre les représentants des différents acteurs, l'approche « par les pairs », le portage par la structure et la circulation de l'information.

Capitalisation accompagnée par Sophie LJUBINKOVIC et Mélanie VILLEVAL _IREPS ARA
_ Juin 2022

Financée par l'ARS ARA dans le cadre du dispositif Emergence



Carte d'identité de l'intervention

Intervention	Construisons Ensemble la Participation (CEP) Sous-titre : Groupe de Travail (GT) interne sur la montée en compétences des Conseils de la Vie Sociale (CVS) à l'association La Roche et sur le déploiement du Conseil Central de la Vie Sociale (CCVS)
Porteur	Association La Roche
Thématique	Participation, pouvoir d'agir, santé mentale
Population cible	Personnes concernées (adultes, personnes en situation de handicap), famille-aidants, salariés, direction, organisme gestionnaire
Dates du projet	Depuis juillet 2020, projet toujours en cours, réunions du GT tous les 2 mois en alternance avec des temps de formation ainsi que la tenue des instances CVS et CCVS
Milieu d'intervention	Etablissements et services médicosociaux, hébergement, milieu professionnel
Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Niveau géographique	Bi - départemental - Loire et Rhône
Principaux partenaires	IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé) Auvergne Rhône-Alpes, AMAHC Lyon (Association pour une meilleure autonomie des personnes handicapées psychiques dans la cité), IRTS (Institut régional du travail social) de Bourgogne Franche Comté, HandiPlume (organisme de formation à l'informatique) Lyon, Inter Collectif des Personnes Concernées.
Objectifs	Objectif général : Renforcer le pouvoir d'agir des personnes concernées (personnes ayant des troubles psychiques, concernées par la santé mentale). Objectifs spécifiques : Mettre en place la participation collective des personnes concernées au sein du Conseil à la Vie Sociale (CVS) afin de les rendre actrices et acteurs, en les incluant dans les décisions et la construction de projets pour renforcer le pouvoir d'agir des personnes concernées. Faciliter l'accès à l'information sur les droits et l'exercice du droit qui contribuent au rétablissement des personnes concernées.
Stratégies mobilisées	Co-construction ; Empowerment ; Formation ; Pair-aidance ; Participation
Contributeur.trices	Sophie BASAGLIA, Sophie EYNARD, Camille CHANAVAT, Thomas FEUILLET, Marie-Line ROYER, Jean-Marc BOUREZ, Pascale MARION, Sonia ROLLAND, Castor CID, Yves DUCHASSIN, François ANIZAN, Keira Lanne, Anne-Laure Siboni, Yannick Alibert Fonction et structure : membres du GT CEP La Roche Contact : f.anizan@laroche.asso.fr Site web de la structure : www.laroche.asso.fr 
Contributeurs IREPS ARA	Clémentine BERTHELOT, Nelly MOREL et Lucie SUPIOT Chargées de projet IREPS ARA clementine.berthelot@ireps-ara.org nelly.morel@ireps-ara.org lucie.supiot@ireps-ara.org 
Accompagnatrices	Sophie LJUBINKOVIC et Mélanie VILLEVAL Chargées de projet IREPS ARA sophie.ljubinkovic@ireps-ara.org Site web de la structure : http://ireps-ara.org
Méthodologie	Fiche réalisée sur la base de deux différents types d'entretiens : <ul style="list-style-type: none"> - Focus groupe conduit en 2021 en présentiel, avec les contributeurs de l'association La Roche ; - Entretien de capitalisation par visioconférence avec les contributeurs IREPS ARA en 2022.

Présentation de l'intervention

Présentation de la structure

L'Association La Roche vient en aide aux personnes en situation de handicap psychique et atteintes de troubles mentaux. Elle offre des services d'accueil, d'hébergement et de professionnalisation dans la visée de soutenir le rétablissement et le parcours de vie de ses publics.

L'association gère 18 Etablissements et Services Médico-Sociaux dans le Rhône et La Loire. Un axe du projet associatif repose sur le Pouvoir d'Agir : « *ouvrir des perspectives d'avenir aux Personnes Concernées pour qu'elles soient architectes de leur vie* »¹

Contexte

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé 1 européen sur 4 est touché par des troubles psychiques au cours de sa vie et 12 millions de français sont touchés dans leur vie par des troubles mentaux.²

Ces conditions font l'objet d'une forte discrimination qui peut avoir un impact sur le pouvoir d'agir des personnes concernées. En réponse à cela des démarches autour de la déstigmatisation de la santé mentale et du développement du pouvoir d'agir sont lancées en France³.

En parallèle de ces constats et des démarches engagées, un cadre légal vient orienter les fonctionnements des établissements médico-sociaux. La Loi 2 janvier 2002 « LOI n° 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-social » précise le cadre des établissements du médico-social. On y retrouve l'obligation qu'il y ait des personnes concernées dans les instances de ces établissements. En 2005, cette loi est enrichie avec la loi du 11 février 2005 (loi no 2005-102), « Pour L'égalité Des Droits et Des Chances, la Participation et la Citoyenneté Des Personnes Handicapées ».

Dans ce contexte, l'association La Roche a mis en place le projet « Construisons Ensemble la Participation » pour plusieurs raisons :

- **Remettre les personnes concernées au centre** des échanges, leur laisser plus de place.
- Permettre le **développement du pouvoir d'agir** des personnes concernées et de celui des personnes participant aux groupes de travail de la structure.
- Rendre plus concret l'axe autour de la participation et du pouvoir d'agir déjà inscrit dans le projet associatif de la structure, peu mis en œuvre au début du projet.
- Rentrer en conformité avec le cadre légal.

Cela s'opère à travers notamment les CVS (Conseil de Vie Sociale) et le C CVS (Conseil Centrale à la vie Sociale) dont le président et le vice-président sont des personnes en situation de handicap psychique.



Les membres du groupe de travail et du Conseil à la Vie Sociale de l'Association La Roche sont : représentants des personnes concernées, représentants des familles, représentants des salariés, direction, représentant de l'organisme gestionnaire (à l'image de la composition paritaire d'un CVS).

¹ "100 idées pour promouvoir l'autodétermination et la pair-aidance" [Julia Boivin, Marc Blin](#), 2021, p. 92

² Tout va bien : TVB, le journal qui réinvente demain. Hors-série mars 2021, n°2

³ A Lyon, par exemple, le dispositif ZEST (Zone d'Expression contre la Stigmatisation) s'appuie sur la prise de parole des personnes concernées par les troubles psychiques afin de développer leur pouvoir d'agir. Le journal lyonnais « tout va bien » relate cette expérience à travers un numéro hors-série qui est lui-même un projet co-porté avec des personnes concernées. (référence : journal tout va bien- hors-série – n°21 déstigmatiser la santé mentale [HS TVB 21 - Culture et Santé Mentale by Toutvabienlejournal - Issuu](#)).

« Le conseil de la vie sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, [...] et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge. »⁴

Un état des lieux mené en 2020 par la Haute Autorité de Santé portant sur l'application des recommandations en matière de participation des personnes concernées montre que les politiques ne sont pas ou peu appliquées, se traduisant essentiellement par de l'information et de la consultation, ne permettant pas alors l'ascension des personnes concernées.⁵



Selon le psychologue Yann Le Bossé **certains niveaux de participation des personnes concernées permettraient un réel développement de leur pouvoir d'agir** notamment par la délégation de pouvoir, du partenariat et le contrôle citoyen.

Objectifs

Objectif général : Renforcer le pouvoir d'agir des personnes concernées (personnes ayant des troubles psychiques, aidants, l'entourage, concernées par la santé mentale).

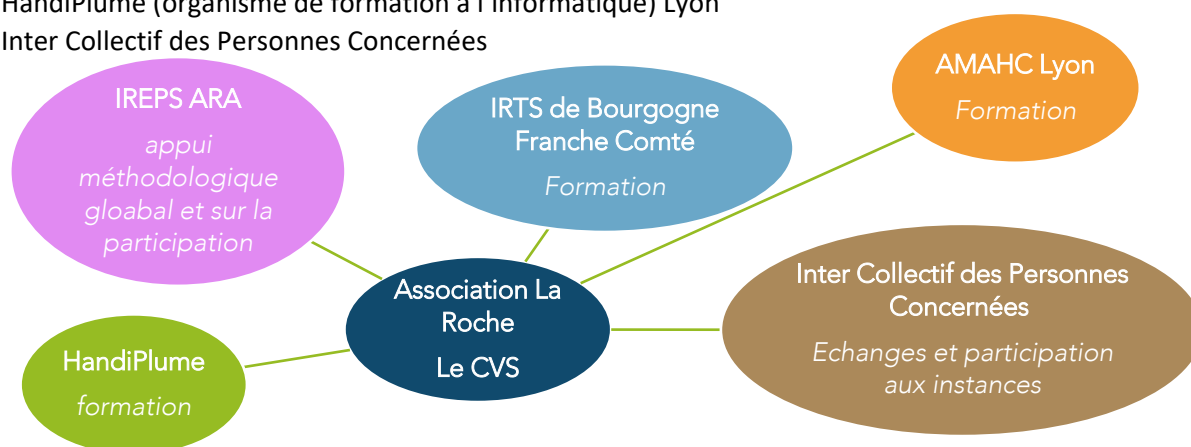
Objectifs spécifiques :

- Mettre en place la participation collective des personnes concernées au sein du Conseil à la Vie Sociale (CVS) afin de les rendre actrices et acteurs, en les incluant dans les décisions et la construction de projets pour renforcer le pouvoir d'agir des personnes concernées.
- Faciliter l'accès à l'information sur les droits et l'exercice du droit qui contribuent au rétablissement des personnes concernées.

Principaux éléments saillants

Principaux acteurs et partenaires

- IREPS ARA (Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé) Auvergne Rhône-Alpes,
- AMAHC Lyon (Association pour une meilleure autonomie des personnes handicapées psychiques dans la cité),
- IRTS (Institut régional du travail social) de Bourgogne Franche Comté,
- HandiPlume (organisme de formation à l'informatique) Lyon
- Inter Collectif des Personnes Concernées



⁴ Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

⁵ Haute Autorité de Santé. (2020). [Soutenir et encourager l'engagement des usagers dans les secteurs social, médico-social et sanitaire](#). HAS.

Motivations à participer au projet

Lors du focus groupe, les membres du groupe de travail ont partagé leurs motivations pour prendre part à l'élaboration du projet. Ces motivations sont de différents ordres. Elles mettent en avant une motivation intérieure qui s'exprime dans les groupes de travail investis et se traduit par des actions concrètes en lien avec le projet, participant alors au pouvoir d'agir de chaque membre du groupe.

Motivations individuelles et des motivations reliées à des changements précis au sein de la structure, en lien avec le CVS :

* **Être acteur** du fonctionnement des services et de l'évolution de l'association / **pouvoir donner son opinion** (que l'on soit représentant des personnes concernées, des familles, des salariés, de la direction ou de l'organisme gestionnaire) / investir son rôle de représentant de ses pairs/ donner de son temps.



« [...] Que les personnes concernées puissent s'investir dans les projets, pouvoir avancer, c'est bon pour l'estime de soi. Ça permet de rencontrer des personnes, de se sentir utile, de se sentir concerné par les activités de l'association. »

Sophie, Présidente du Conseil de la Vie Sociale

* **Représenter ses pairs** en fonction du collègue représenté (souhait de se rassembler entre pairs et s'investir en tant que parent, faire en sorte que les salariés puissent se représenter eux-mêmes lors de ces instances, représenter les personnes concernées), et favoriser la pair-aidance au sein-même de la structure.

* **Favoriser l'accès et la circulation de l'information aux personnes concernées et notamment celles qui sont le plus en difficulté** : un meilleur relai de l'information, que les personnes soient informées de ce qu'il se passe dans l'association, qu'elles se sentent concernées, une meilleure information de leur droit.

* **Favoriser l'utilisation des droits** à la citoyenneté des personnes concernées : qu'elles puissent s'investir dans les projets de la structure et en extérieur, renforcer l'accès aux droits de santé et sociaux

* **Développer l'estime de soi** des personnes concernées, se sentir utile

* Favoriser **les rencontres entre pairs et avec les autres** acteurs de la structure et créer un « **sentiment d'appartenance** »

* **Faire en sorte que cette participation de chacun soit efficace et concrète.**

* Répondre aux **besoins et attentes** des personnes concernées, les mettre au centre du dispositif

* Mieux connaître son **rôle au sein des Conseils de la vie sociale (CVS)** et monter en compétences, harmoniser le fonctionnement des CVS, notamment à travers la formalisation du CCVS : conseil central à la vie sociale qui réunit les CVS

* Améliorer le **confort de vie et de travail, la qualité de vie et le bien-être** des personnes concernées

De manière plus globale, les participants au projet étaient motivés par la volonté de **faire avancer les mentalités sur les troubles psychiques en luttant contre la stigmatisation**

Élaboration du projet

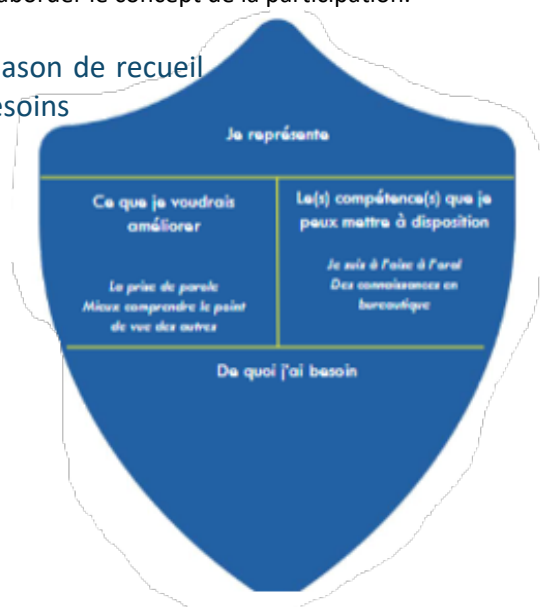
1. **Constitution d'un groupe de travail mixte** pour le Conseil de la Vie Sociale (CVS). Pour ce faire des personnes aux profils différents ont été sollicitées pour représenter leur propre collègue / leur pairs (personnes concernées, parents, salariés, personnel administratif), au sein du groupe.
2. Réalisation d'un **état des lieux** par le groupe de travail via l'élaboration et la diffusion de questionnaires selon les profils : auprès des familles, auprès des personnes concernées et auprès des salariés. Cette activité a été la première à réunir et mobiliser chaque membre du groupe.
3. **Clarification de ce que représente le CVS et à quoi il sert lors des premières réunions du groupe de travail.**



Pour lancer le fonctionnement du groupe, un premier temps en collectif a été organisé pour aborder la place de chacun dans le groupe. Des techniques d'animation qui permettent la participation de chacun ont été utilisées pour aborder les concepts de participation, représentants d'usager et pour identifier ensemble ce qu'est le Conseil de la Vie Sociale.

Pour aborder la place de chacun un blason a été réalisé par chaque membre du groupe avec les catégories suivantes : je représente, ce qui me fait peur, quelles compétences je pourrais mettre en avant, de quoi j'aurai besoin) puis chacun a présenté son blason aux autres participants. Le groupe a repris ces éléments pour en faire une carte mentale du collectif (explication page 11). Pour échanger et partager les représentations dans le groupe la technique de l'abaque de Régnier a été utilisée pour aborder le concept de la participation.

Le blason de recueil
de besoins



L'Abaque de Régnier



Une phrase est énoncée. Chaque participant lève un des cartons de couleur qui correspond à son avis pour dire qu'il est d'accord (vert), qu'il ne sait pas /il hésite (jaune), ou qu'il n'est pas d'accord (rouge).

Le groupe a ensuite visionné une vidéo qui présente ce qu'est un Conseil de la Vie Sociale : [11 - Le Conseil de la Vie Sociale \(Episode 11\) - YouTube](#) – URIOPSS ARA. À la suite de cette vidéo, le groupe a échangé sur rôle du CVS et leurs impressions et observations.

4. **Formations** des membres du groupes (informatique, rôle CVS, ...)
5. Création d'un C CVS (Conseil Centrale à la Vie Sociale) **afin de mutualiser** les savoirs entre CVS pour que ces instances associatives puissent porter des propos communs et partager les bonnes idées. C'est également une occasion de mise en conformité car il doit y avoir une instance mise en place par l'organisme gestionnaire qui valide des relevés de conclusion des CVS, ce qui n'existait pas encore.

Calendrier

GT 2

- Retour sur le calendrier du projet et du blason du groupe
- Préparation état des lieux :
 - Représentation de la participation et attendus en termes de participation
 - Pouvoir d'agir et rôle : Comment les CVS remplissent leurs missions
 - Améliorer la visibilité et le recours au CVS par les usagers
 - Construction des questions (Pourquoi ? Pour qui ? Rendu ? Méthode ?)

GT 4

Organisation du plan d'actions sur le premier semestre 2021 :

Groupe projet :

- Organisation de la restitution de l'état des lieux à l'ensemble des membres de l'association La Roche et de la formation IRTS aux représentants dans les CVS

Direction générale :

- Déclinaison de l'axe sur le pouvoir d'agir et la participation

Administrateurs :

- Actualisation du projet associatif pour dynamiser la participation de personnes concernées



Formation suivie



Formation menée par le GT

GT 6

- Point sur la restitution de l'état des lieux
- Finalisation de l'organisation de la formation des pairs
- Choix des modules de la formation AHMAC
- Organisation des prochaines sessions de formation aux outils numériques en interne

Entretien de capitalisation – focus groupe

Réalisation d'un focus group dans le cadre de la capitalisation du projet sur la participation des personnes concernées à l'Association La Roche

Juillet 2020 Septembre 2020 Décembre 2020 Février 2021 Mars 2021 Juin 2021 Sept. 2021 Déc. 2021

GT 1

- Présentation IREPS ARA et son rôle
- Objectif du projet
- Recueil des besoins du Groupe de Travail (via blason)
- Recueil des représentations sur la notion de Participation
- Explications sur :
 - Le rôle et mission du CVS
 - Présentation de la formation IRTS (Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté)

Formation suivie Oct et nov (J1 J2) Animée par l'IRTS

GT 3

- Retours sur la formation IRTS et sur l'état des lieux
- Suite envisagée pour le projet :
 - Démultiplier l'information apprise en formation (former leurs pairs aux différents outils du CVS)
 - Intervenant sur la participation (à quoi ça sert, bénéfices sur le rétablissement, limites...)
 - S'ouvrir à d'autres modèles que le CVS (s'informer sur d'autres formes de participation possibles) : Espairs (pair-aidance professionnelle), AMAHC (démocratie participative), GEM, Fnapsy (politique)

J3 Formation IRTS Février

GT 5

- Présentation de l'association AMAHC et de leurs formations
- Rappel du rôle du CVS ET CCVS et des outils d'animation
- Organisation logistique de la formation des pairs pour les personnes concernées sur :
 - Rôle et relation des CVS
 - Outils (prise de note et animation)

Avril, auprès des pairs

Formation AHMAC

Juillet, auprès des autres CVS

GT 7

- Présentation et organisation de la capitalisation du projet
- Préparation des formations des pairs aux présidents de CVS, aux vice-présidents de CVS, représentants des salariés et représentants des familles
- Mises en situation d'animation participative par les personnes concernées sur la prise de parole

Et ensuite, à partir de 2022 :

- Décret qui porte modification du CVS en avril 2022 qui va notamment impacter la composition et les compétences des CVS dès 2023 ;
 - Ouverture de la Maison d'Accueil Spécialisée de Claveisolles en novembre 2022, mise en place de Groupes d'Expression et d'Enquêtes de Satisfaction en 2023, puis élection du CVS début 2024 ;
 - Ré-élection de l'ensemble des CVS et du CCVS fin 2022
- Selon les recommandations de la HAS, mobilisation des CVS à prévoir pour les établissements et services qui seront évalués en 2023

Stratégies de mise en œuvre

1. La symétrisation des rapports entre les représentants des différents acteurs
2. Une approche « par les pairs »
3. Un projet porté par la structure et une reconnaissance de l'engagement des personnes concernées
4. La circulation de l'information au cœur du projet

Stratégie 1. Symétrisation des rapports entre les représentants des différents acteurs

Symétrisation = faire correspondre plus ou moins régulièrement des éléments par rapport à un axe

Au sein du groupe de travail

Co-formation sur différentes compétences, avec des appuis extérieurs

Formation par différents prestataires IRTS, HandiPlume, association AMAHC, participation de tous les membres du groupe de travail, qui ont pu monter en compétence collectivement sur :

- le rôle du CVS et de chacun,
- les aspects réglementaires
- les outils permettant la remontée d'information
- l'argumentation des demandes
- la prise de parole (formation théâtre)

Co-construction d'actions concrètes

Cela a permis de renforcer la culture commune, la coopération dans le groupe. Par exemple, le premier travail du groupe a été la construction collective d'un questionnaire pour faire l'état des lieux et recueillir les besoins. Cela a été fondateur car il a été l'occasion d'un travail sur le vocabulaire, le sens et les objectifs du projet.

Au sein des CVS

Précision de la place et du rôle de chacun au sein des CVS

La formation a permis de préciser au sein du CVS et du CCVS qui est décisionnaire, consultatif, ... pour mieux savoir où l'on peut agir. Des précisions ont été apportées sur ce que recouvre la « pair-aidance ».

Des fiches « procédure » ont été créées à la suite de la formation qui précisent le rôle de chacun. Ces fiches sont utilisables par chaque CVS.

Choix de donner une place à chaque collègue de manière distincte, avec une place prépondérante pour les personnes concernées.

Chaque collègue est toujours représenté (par un représentant (ou plus) des personnes concernées, des familles, des salariés, de la direction et de l'organisme gestionnaire). Alors que dans d'autres structures il n'y a qu'un représentant des « usagers », qui parfois est même un tuteur légal et pas une des personnes concernées elles-mêmes.

Partage d'information entre professionnels et représentants des personnes concernées

Espace numérique partagé sur l'intranet entre représentants des personnes concernées et professionnels de la structure – « Bureau virtuel partagé », notamment sur le suivi du CVS (CR, tableau de suivi...).

Une **attention portée à l'état de bien-être dans le portage des responsabilités** des personnes concernées qui participent au CVS.

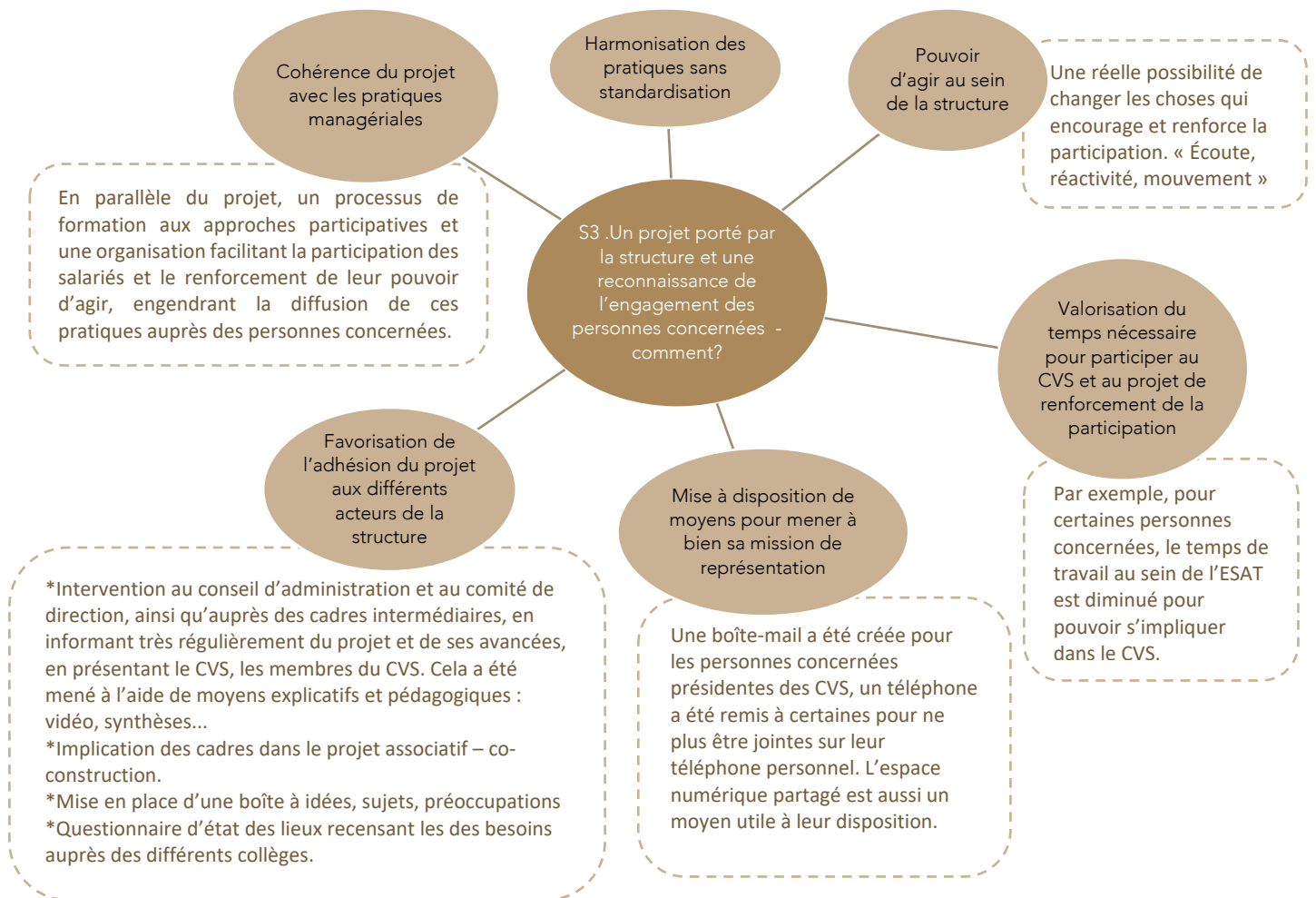
Stratégie 2. Une approche « par les pairs »

* Formation par les pairs

Une retransmission des informations et outils par les personnes ayant participé à la formation aux autres présidents de CVS est prévue.

* **Les personnes concernées ont retravaillé les outils informatiques partagés** (en mobilisant l'approche littéraire – voir plus bas stratégie 4).

Stratégie 3. Un projet porté par la structure et une reconnaissance de l'engagement des personnes concernées



Stratégie 4. La circulation de l'information au cœur du projet

* La mobilisation de l'approche « littératie en santé » pour rendre l'information accessible avec :

- La méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre) sur les outils : Des codes couleurs pour suivre l'état d'avancement des sujets, permettant aussi de questionner pour comprendre les décisions prises, des émoticônes, à personnaliser selon les structures
- Des fiches de procédure
- Des fiches pour expliquer les sujets qui peuvent être abordés dans le cadre des CVS
- Vidéo pour montrer le travail en CA Conseil d'Administration

* L'appui sur des méthodes participatives



« Les techniques d'animation permettent naturellement de donner une place à tout le monde »

Nelly et Clémentine, chargées de projets IREPS ARA, accompagnatrices méthodologiques

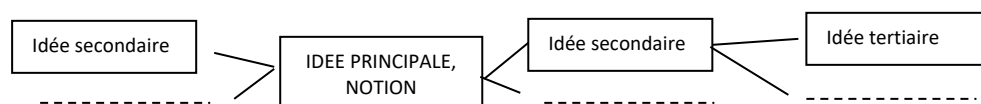
La démarche participative souhaitée par le groupe a pu être favorisée par des techniques d'animation participatives. L'IREPS ARA a été sollicitée tout au long du projet pour accompagner à l'utilisation de ces techniques et favoriser la passation de la parole en tant que tiers, dans une visée de pérennisation et d'autonomisation des membres du groupe de travail.

6



Quelques techniques d'animation participatives utilisées durant les groupes de travail : Métaplan, Abaque de Régnier, le blason, carte mentale, world café, ...

Ex. La carte mentale : « C'est une technique qui produit une représentation visuelle d'un sujet à partir de la réflexion et des échanges dans un groupe. Individuellement puis collectivement les participants sont invités à associer à une notion centrale des idées secondaires puis tertiaires sous forme de mots ou de courtes expressions, afin d'obtenir une représentation graphique des pensées du groupe sur le sujet. »



Principaux enseignements

Résultats observés

Les effets produits par le projet qui semblent les plus importants pour les membres du groupe :

En tant qu'individu et membre du groupe de travail

- * Apprentissage de **connaissances nouvelles**. Par exemple : une meilleure connaissance du **fonctionnement des services et des besoins des personnes concernées**
- * Meilleure **compréhension de son rôle** en tant que représentant des usagers
- * **Evolution de ses compétences psychosociales et du regard porter sur soi-même** : vaincre sa timidité, intervenir plus facilement, oser dire les choses (avec respect et bienveillance), une meilleure estime de soi et une meilleure autonomie
- * **Evolution des représentations sociales** : Changement de regard sur les possibilités et les capacités des personnes concernées pour les salariés et les familles
- * **Un pouvoir d'agir renforcé au sein de la structure** : poser des questions, faire remonter des informations, s'exprimer plus facilement
- * **Evolution de pratiques professionnelles** : mener ce projet participatif encourage à aller vers un mode de travail transversal qui inclue les familles, les personnes concernées et l'ensemble des acteurs dans chaque projet.

Pour le fonctionnement de la structure

- * **Davantage d'horizontalité dans les rôles et de la réciprocité** dans les interactions avec plus d'écoute de la **parole des usagers et des familles** en ce qui concerne le parcours de rétablissement des personnes concernées.
- * En lien avec le **CVS** :
 - **un fonctionnement plus compréhensible et mieux géré** grâce à des outils adaptés. Cela permet de mieux échanger avec les autre CVS, de partager les pratiques et mutualiser les ressources pour harmoniser sans standardiser. Cela permet aussi d'expliquer plus clairement ce qu'est le CVS aux nouveaux arrivants. **Les membres de CVS sont mieux identifiés et plus facilement interpellés.**

⁶ 25 techniques d'animation pour promouvoir la santé, Alain Douiller et coll., Éd. Le Coudrier, 2012.

- **Une attention portée à chaque membre du CVS** : S'adapter au profil de chacun, son état de santé pour participer/les limites adaptées à chacun/son ressenti, ne pas imposer des responsabilités, s'ajuster selon les périodes.

* **Meilleure circulation de l'information, compréhension de la part de chacun du fonctionnement de la structure et de la place de chacun.**

Observations – leviers et freins complémentaires

Aujourd'hui, une implication renforcée des personnes concernées du CVS dans des instances départementales. Cela participe à la **déstigmatisation autour des troubles psychiques**. Cette observation très satisfaisante pour les membres du groupe ne faisait pas partie des attendus précis au départ du projet.

Une diffusion des pratiques entre les structures de l'association La Roche : en adaptant les supports d'information et de prise de décision pour les personnes moins en capacité de participer (suppression de l'écrit, utilisation de pictogrammes, de photos) et en proposant des échanges de pratique, au sein des structures, sur la participation des personnes concernées.

La présence d'un tiers lors des premières réunions de groupes de travail, a présenté un fort intérêt pour les membres du groupe, pour préciser la place et le rôle de chacun.

Ce projet a été construit au fur et à mesure. Les contenus abordés lors des groupes de travail et les actions menées ont été précisées au fil du projet. Cette démarche de participation en interne se poursuit et ce groupe de travail continue.

La représentation des collègues :

- Un unique représentant pour un collègue (exemple : un seul salarié représente les salariés). Lorsque cette personne quitte la structure, il est difficile d'assurer une passation d'information satisfaisante. Cela va évoluer pour la suite du groupe de travail.
- Une confusion entre le fait de représenter les salariés pour parler des intérêts des salariés et le fait de parler de la place des personnes concernées. Un travail va être engagé à ce sujet lors du renouvellement à venir du CVS.

Modalités d'action

Ce schéma décrit les actions développées dans le cadre de ce programme afin de mettre en exergue leurs contributions aux cinq axes de la promotion de la santé définis par [la charte d'Ottawa](#).



Pour aller plus loin

- Tout va bien : numéro spécial avec les personnes concernées : <https://centre-ressource-rehabilitation.org/culture-et-sante-mentale-explorez-le-hors-serie-tout-va-bien-cree-avec-des>
- Tout va bien : TVB, le journal qui réinvente demain. Hors-série mars 2021, n°21
- Association des centres sociaux et socioculturels de la région de Valenciennes, Centres sociaux fédération Nord-Pas-de-Calais. (2018). [Comment soutenir le développement du pouvoir d'agir des habitants. Guide pratique à l'usage des professionnels et bénévoles.](#) ACSRV.
- Site [Savoirs d'intervention - Renforcez et légitimez la qualité de vos actions à partir des stratégies et leviers d'efficacité issus de la recherche et des savoirs professionnels \(savoirsdintervention.org\)](#)



Capitalisation
des expériences
en promotion
de la **santé**

Retrouvez plus d'informations sur la capitalisation des expériences en promotion de la santé sur le portail CAPS